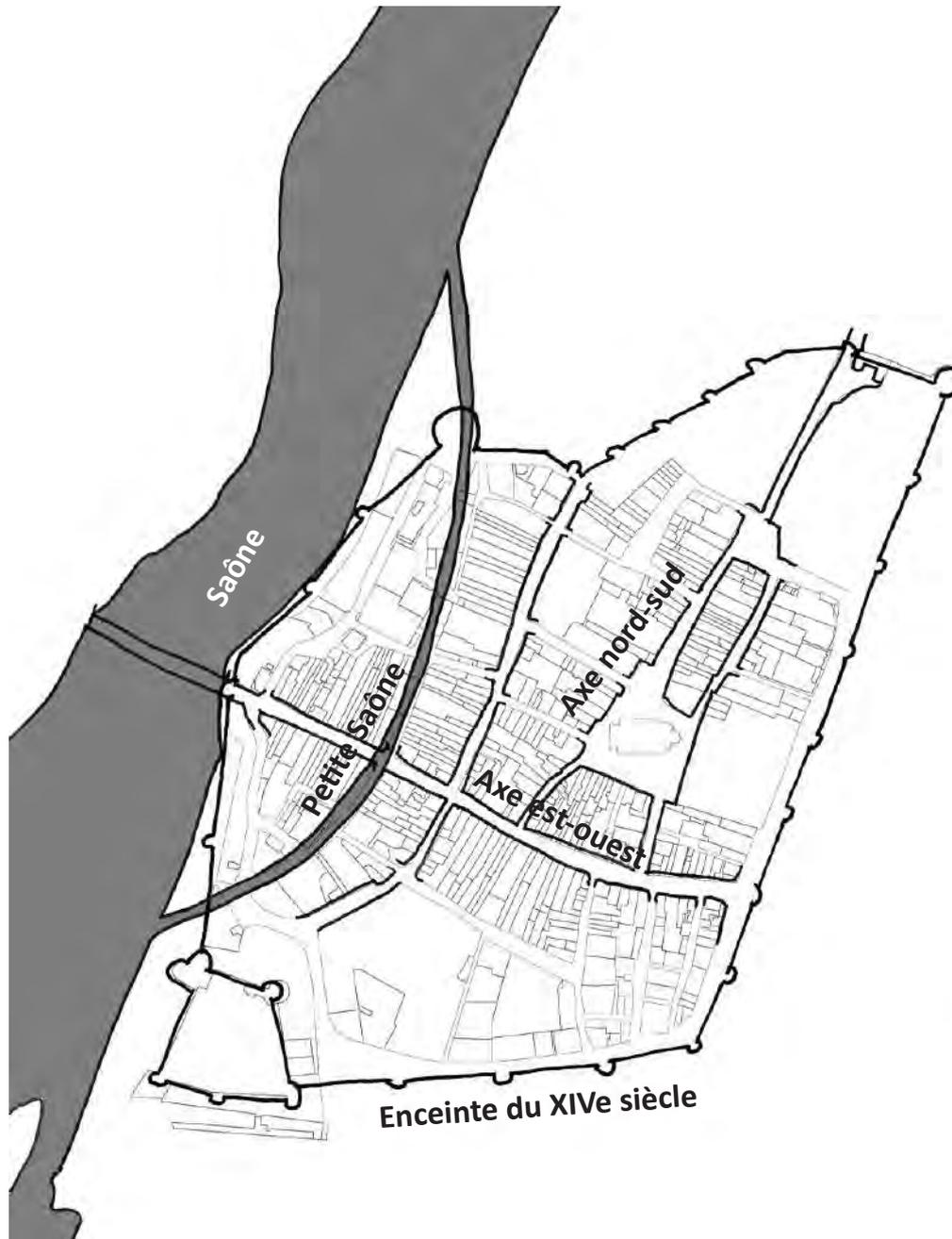


## 4. ANALYSES URBAINE ET ARCHITECTURALE

## 4.1 LA MORPHOLOGIE URBAINE

Des éléments de différentes natures ont conditionné la forme urbaine du centre-ville d'Auxonne :

- le site, avec le lit de la Saône qui marque la limite ouest et l'absence de relief qui permet une expansion urbaine sans contrainte topographique ;
- les voies de circulation principales : l'axe Est-Ouest formé par les rue Thiers, Gustave Noblemaire, Antoine Masson, Emile Gruet et l'axe Nord-Sud formé par les rues du Bourg, de Berbis, Carnot ;
- l'enceinte du XIV<sup>e</sup> siècle qui a contenu la ville à partir du Moyen-Age et qui forme aujourd'hui le boulevard de ceinture avec la rue des Clarisses puis le boulevard Pasteur ;
- le parcellaire des grandes emprises militaires ou religieuses et du bâti courant.



Les éléments structurants de la forme urbaine

## Le parcellaire

La morphologie urbaine est fortement déterminée par les dimensions du parcellaire qui présente une grande régularité. Si une (re)fondation d'Auxonne en tant que ville neuve n'est pas certifiée, l'existence d'une trame urbaine régulière et homogène renvoie toutefois à la possibilité d'une planification originelle.

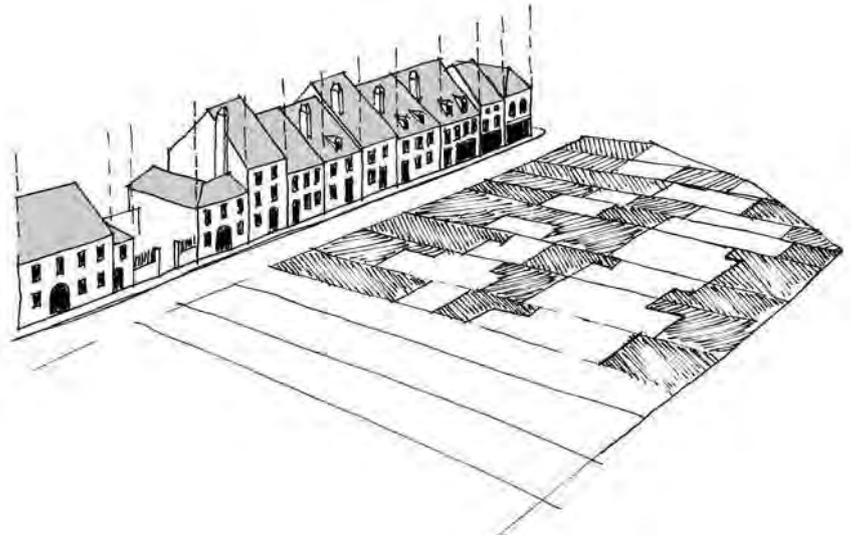
Probablement établie dès sa (re)fondation, la trame parcellaire est l'élément structurant de la ville d'aujourd'hui et le seul qui a perduré au fil des siècles. Plus durable que le bâti lui-même, intégralement remanié, le droit de propriété assure une grande permanence au tissu urbain.

Le foncier est essentiellement constitué de parcelles en lanières, étroites et très profondes, orientées perpendiculairement aux rues principales. L'espace public est l'ordonnateur du parcellaire qui retourne le long des rues secondaires, il est alors moins régulier.

La parcelle de base mesure environ 4m de large, ce qui constitue la dimension récurrente des villes médiévales. La véritable singularité de cet urbanisme réside dans la profondeur des parcelles qui peut être supérieure à 70m dans les îlots situés de part et d'autre de la rue principale (l'axe est-ouest) et entre 40 et 50m sur les axes nord-sud.

Certaines parcelles sont plus larges mais s'inscrivent dans la trame générale. Elles sont le résultat des remembrements successifs et des réunions de parcelles mitoyennes, notamment liés à l'édification de maisons patriciennes puis d'hôtels particuliers et de certains équipements.

Les parcelles associées par leur grand côté forment des îlots. Les parcelles étroites se retrouvent principalement le long des principaux axes. Pour ces secteurs le plus précocement et densément bâti, les possibilités de remembrement et de déplacement d'un mur mitoyen étaient limitées. A l'inverse, les parcelles situées en périphérie sont de formes plus ramassées mais aussi moins régulières du fait de leur occupations diverses (grands équipements, jardins,...) mais aussi des plus grandes possibilités d'évolution au fil des siècles.



La dimension des parcelles conditionne l'emprise du bâti



Retournement du parcellaire dans les rues secondaires

## La trame viaire

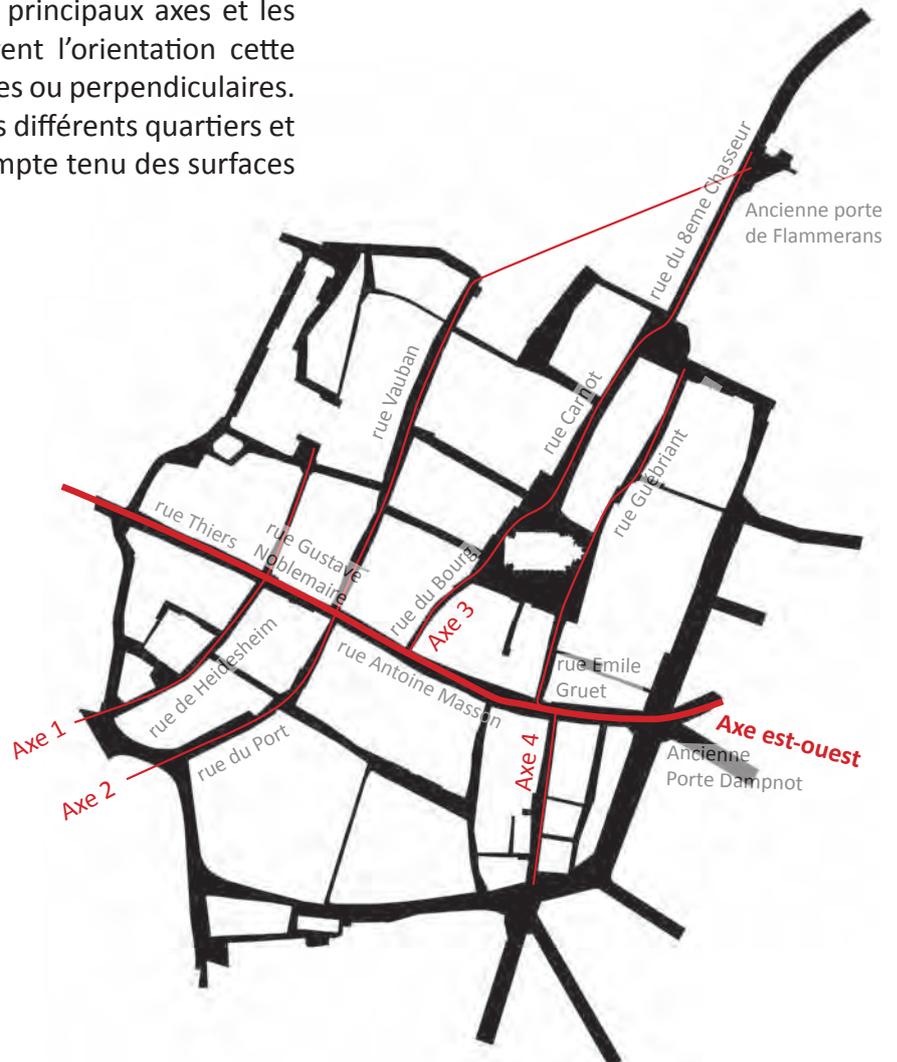
Bien que relativement régulier, le tracé des rues n'est pas pour autant strictement géométrique. On sait que l'existence de voies se croisant à Auxonne est très ancienne ; leur parcours dans la ville, antérieur au découpage parcellaire, a pu être conservé.

L'axe est-ouest forme la rue principale du centre d'Auxonne, elle est relativement rectiligne dans le prolongement du pont sur la Saône puis s'incurve légèrement à l'est pour faire face à l'ancienne Porte Dampnot.

Cette rue principale croise en angle droit plusieurs axes nord-sud de moindre importance pour l'organisation générale de la ville :

- le premier axe formé par les rues de Heidesheim et Prieur de la Côte-d'Or correspond à l'emprise de la Petite Saône, un bras de la Saône couvert au XIX<sup>e</sup> siècle. Son tracé plus organique fait exception puisque qu'il s'incurve en suivant le lit de la rivière ;
- un deuxième axe formé par la rue du Port, la rue du Docteur Gaston Roussel, la rue Lafayette, la rue Vauban est relativement important puisqu'il reliait le château à la ville. Son tracé rectiligne s'incurve au sud pour rejoindre la porte du château ;
- un troisième axe ne concerne que la partie nord de la ville, il est formé par les rues du Bourg, de Berbis, Carnot et du 8<sup>e</sup>me Chasseurs. Il est relativement important et reliait le parvis de l'église et l'ancienne porte de Flammerans. La rue du Bourg, étroite et incurvée présente les caractéristiques d'une rue médiévale, elle est bordée de petites parcelles plus ramassées.
- un quatrième axe formé par la rue de la Paix et la rue Guébriant, bien que desservant l'ancienne Maison des Ducs, constitue une rue de moindre importance.

Ces rues « matrices » constituent les principaux axes et les autres rues, ruelles et impasses suivent l'orientation cette trame générale en leur restant parallèles ou perpendiculaires. Elles forment des voies de desserte des différents quartiers et constituent un maillage peu dense compte tenu des surfaces relativement importantes des îlots.



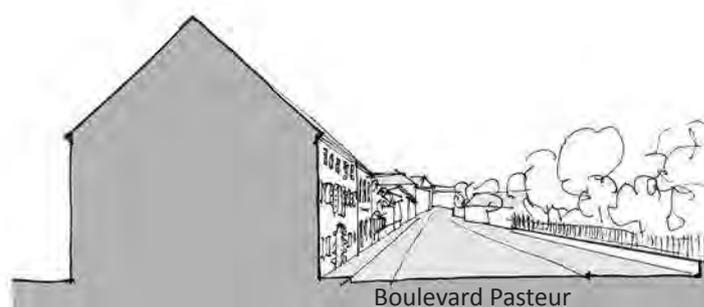
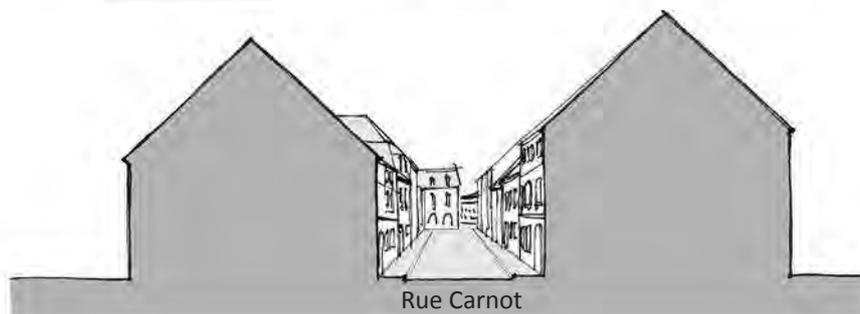
Les retraits d'alignement imposés aux communes par la loi d'alignement nombreux. Les plus significatifs ont été réalisés aux extrémités de l'axe principal côté sud de la rue Thiers puis sur le dernier îlot de la rue Emile Gruet.

Par ailleurs, d'importantes démolitions ont été nécessaires pour boucler le boulevard de ceinture ; de même, la rue du Colonel Denfert a été prolongée et rectifiée ainsi que la partie nord de la rue du Bourg.



Pour le reste, le gabarit des rues est relativement stable depuis plusieurs siècles, il renseigne sur la forme du système viaire actuel, à savoir :

- le boulevard de ceinture a une largeur supérieure à 20m. Il est bordé d'un front urbain peu homogène : du côté intra-muros, il est constitué de bâtiments R+1 à R+2 ou d'arrière d'îlots (bâtiments annexes ou jardins) ; du côté extérieur, il est bordé d'équipements, de diverses typologies de logements (opérations d'après-guerre ou des années 80-90, villas de l'entre-deux-guerres) mais aussi marqué par la présence de deux monuments de la ville (le château et la Porte de Comté) ;
- l'axe principal à une largeur comprise entre 12 à 18m. La rue est encadrée par un front urbain continu, formé par des bâtiments R+1 et R+2, mitoyens et implantés à l'alignement. Cette rue dont la plupart des rez-de-chaussée accueille un commerce et également caractérisée par une ornementation importante des façades ;
- parmi les autres axes importants, on retrouve deux types de rues. D'une part, des rues au gabarit faubourien, d'une largeur supérieure à 8m. Elles sont encadrées par un front urbain continu, constitué de bâtiments R+1 à R+2, mitoyens et implantés à l'alignement. La typologie des rez-de-chaussée varie selon les secteurs qui peuvent accueillir un commerce à certains carrefours, des portes cochères sur des secteurs plus périphériques ou plus généralement une porte et les fenêtres d'un niveau d'habitation. D'autre part, des rues aux caractéristiques médiévales, de largeurs inférieures à 6m et bordées de bâtiments R+1 et R+2 dont certains présentent des éléments d'architecture médiévale ou renaissance. L'alignement est continu mais peut présenter quelques retraits ponctuels (rue Guébriant).



## Les places

Parmi les espaces publics qui portent le nom de place, seules deux d'entre-elles, la place d'Armes et la place du 10<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie sont véritablement constituées et prennent la forme d'un vaste espace libre cerné de bâti à l'alignement et situé au carrefour de voies importantes.

La place d'Arme constitue l'espace public majeur d'Auxonne et offre un parvis monumental pour l'église. Si l'emprise a peu évolué depuis le Moyen-Age, elle ne prend son statut de place qu'après le déplacement du cimetière. De riches demeures et l'hôtel de ville (l'ancienne Maison des Ducs) l'encadrent. C'est également une place commerçante qui depuis longtemps accueille boutiques et marché.



Vue de la place d'Arme

La place du 10<sup>ème</sup> régiment n'est réellement constituée que depuis la réalisation de la caserne refermant la rue du Huitième Chasseur. Cet espace apparaît sur les plans anciens comme participant de la rue rejoignant la porte de Flammerans puis comme vaste espace libre dans le prolongement de la cour d'honneur des premières casernes. Ce secteur à vocation militaire n'a pas favorisé le développement d'une place commerçante mais plutôt d'un espace de mise en scène du quartier militaire.



Vue de la place du 10<sup>e</sup> régiment d'Infanterie

La place du château reprend le tracé de l'ancien fossé séparant la citadelle de la ville. Son traitement ne fait que prolonger le glacis entourant le château.

La place de Verdun a été créée avec la démolition au XIX<sup>ème</sup> siècle d'un bâtiment. Elle constitue un point d'articulation entre l'ancienne ville intra-muros et les faubourgs, au même titre que le carrefour situé à la rencontre du boulevard Pasteur et de la rue Emile Gruet mais qui ne bénéficie pas du nom de place. Leur traitement routier, utile pour la gestion du flux automobile, ne renvoie pas à leur ancienne fonction de porte d'entrée de ville.

La place Prieur de la Côte d'Or de création très récente n'a été possible qu'avec le couvremnt de la petite Saône et constitue le parvis/parking du lycée.

## Les extensions urbaines

### - Le Quartier Neuf<sup>1</sup>

La démolition d'une partie des remparts va permettre l'extension de la ville à partir de 1904 et la signature d'une convention organisant la vente à la commune d'Auxonne des terrains et constructions militaires provenant de la fortification déclassée. Ces terrains vont d'abord permettre d'élargir les rues sur le périmètre intra muros de la ville derrière les bastions et les courtines ; on aménage également les sorties de ville.

Sur l'emplacement du Demi-bastion n°15 de la Porte de Comté et de la Demi-lune n°16, un nouveau quartier est projeté sur environ 6,5 hectares. La vente de lots sera organisée en 1908 et 1910. La commune se réserve un espace pour la réalisation d'une école des filles (école du Prieur) et un jardin public autour de la Porte de Comté. Ce nouveau quartier dénommé Quartier Neuf est desservi par deux rues nouvellement tracées qui se croisent en angle droit : rue du Commandant Garnier et rue Joseph Magnin.

Lors des enchères, certains acquéreurs achèteront 2 ou 3 lots contigus pour pouvoir édifier une grande maison. Les parcelles d'angle sont très recherchées. Les terrains sont vendus avec un cahier des charges, obligeant notamment à réaliser un muret de clôture en limite de parcelle. Les constructions peuvent s'implanter à l'alignement sur rue, ce qui sera fait pour les quelques petits immeubles réservés à la location. L'essentiel des constructions se fera sous la forme de maisons de maîtres implantées en milieu de parcelle inspirées de villas de villégiature.

Adrien Bon est l'entrepreneur qui a conçu et construit quelques maisons dont la sienne au 8 rue du Cdt Garnier et un petit immeuble de rapport pour la location à des officiers. Des architectes sont également intervenus dans la conception de maisons : Antonin Commot architecte à Dijon pour la villa Gouge (officier), 5 rue du Cdt Garnier ; Camille Friès architecte à Paris et Auxonne pour la villa des Fleurs, 4 rue du Cdt Garnier et une seconde villa, 2 rue du Cdt Garnier.

D'autres constructions de l'époque reprendront plus simplement la typologie des maisons de faubourg, implantées à l'alignement sur rue et sans décors ostentatoire. Elles seront généralement construites pour des artisans, des commerçants de gros, jardinier,...

Bien que la possibilité d'implanter des commerces était autorisée, le quartier Neuf vit peu d'installation d'activités (horticulteur, brodeuse, expéditeurs de légumes,...). Deux cafés, deux cinémas et une salle de bal s'installèrent en périphérie du quartier, rue du Colonel Redoutey.

#### 1 D'après Speranza, Auxonne le Quartier Neuf, Du rempart au boulevard



Emprise du Quartier Neuf sur les anciennes fortifications  
Sources : Speranza



Développement du quartier en 1924  
Source : IGN (géoportail)



## - L'urbanisation d'après-guerre

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_ANN3-DE



Si au-delà de la Brizotte, l'urbanisation d'après guerre s'est faite à partir de la trame parcellaire et bâtie des faubourgs maraîchers, le développement urbain en proche périphérie du centre-ville a occupé l'ancien glacis des fortifications, avec un parcellaire totalement remembré. Il s'est principalement effectué au sud ouest, à partir des axes en étoiles reliant Auxonne aux villages alentours.

Entre les rues principales rayonnantes, on a créé des voies de desserte découpant des îlots dans lesquels se sont développées des opérations de lotissement essentiellement au cours des années 1950. Si le type de bâti est relativement homogène dans une même opération, ces quartiers voient se juxtaposer différentes typologies de bâti.

Le bâti ancien (construit avant 1948) est peu présent à l'exception du Quartier Neuf, on retrouve des petites villas des années 1930, déclinaison plus populaire des maisons de maître. Une opération d'ensemble rappelant l'architecture de type alsacien des cités jardins a été réalisée rue de Lagergement.

Certaines opérations de logements collectifs sont implantées le long des voies principales, datant pour certaines des années 1950-60 et pour les plus récentes des années 1990-2000.

De grandes emprises de surfaces commerciales ont occupé d'ancien terrain en friche ou le parc d'une grande villa démolie dans les années 1970.

A noter en bord de Saône, la réalisation d'un quartier d'habitat social dans les années 1960 sur un terrain correspondant au passage de la Petite Saône couverte et à la démolition d'un ancien bâtiment militaire.



Petite opération d'ensemble des années 30



Habitat collectif des années 1990



Villa des années 30



Opération d'ensemble des années 60



Maisons individuelles et habitat collectif des années 1950

- Principales périodes de construction des immeubles en périphérie du centre-ville



**Légende**

-  Bâti antérieur à 1824
-  Bâti entre 1824 et 1924
-  Bâti entre 1924 et 1948
-  Bâti postérieur à 1948

## 4.2 LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

### La maison de ville

Les différentes maisons de ville forment un ensemble homogène et constituent un patrimoine d'accompagnement essentiel pour la valeur patrimoniale de la ville. L'ornementation est plus ou moins présente sur la façade principale et le bâti reste généralement simple et répond à quelques principes récurrents d'implantation, de volume et d'ordonnement.

L'aspect des maisons de ville est principalement marqué par des constructions du XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles, qui témoignent d'une période de restructuration profonde du bâti du fait de reconstructions ou de politiques de modernisation de la ville (plan d'alignement). Les nombreux chronogrammes présents sur les linteaux des portes d'entrée confirment que ces transformations dans le centre-ville s'effectuent massivement à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.



Les chronogrammes présents sur les clés d'arc sont contemporains d'une phase de construction intense à Auxonne



Maisons de ville caractéristiques d'Auxonne, rue Carnot

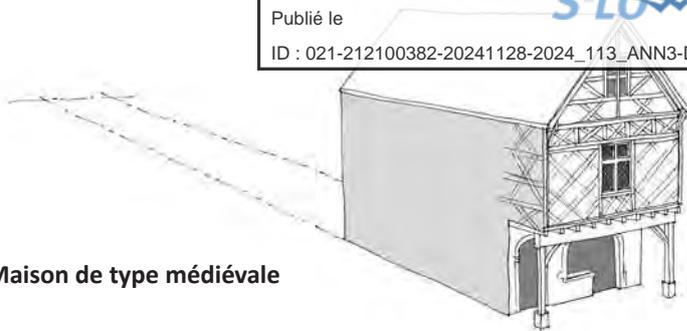
## Evolution historique de maisons de ville

Certaines maisons anciennes qui ont été conservées et le plan relief de 1677, nous renseignent sur l'évolution du bâti en élévation depuis le Moyen-Age. La maison médiévale, mais dont les principes constructifs se prolongent à la Renaissance, est construite en pan de bois sur un soubassement en maçonnerie. La façade principale est généralement en encorbellement dès le premier niveau et le faîtage est perpendiculaire à la rue formant une façade pignon bien reconnaissable.

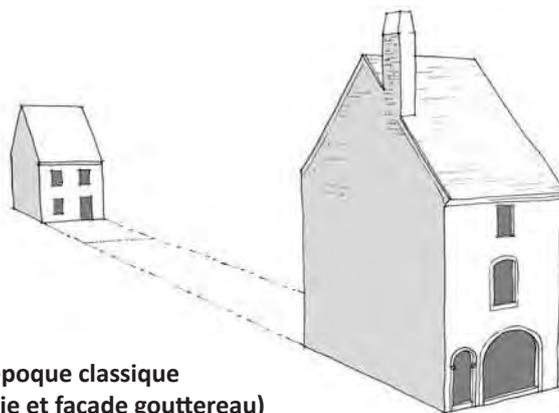
Pour limiter les risques de propagation des incendies, des règles du pouvoir central vont instaurer une évolution des modes constructifs avec l'abandon du pan de bois, supplanté progressivement par la construction en maçonnerie, et l'inversion de sens de faîtage qui induit la façade gouttereau sur rue. La couverture en tuile ne remplace le chaume que plus tardivement (il ne disparaît qu'au XIX<sup>e</sup> siècle).

Dés lors, les principales évolutions concernent principalement la densification des fonds de parcelles, initialement jardinées, et la transformation des façades sur rue qui sont recomposées pour permettre l'agrandissement progressif des baies et leur ordonnancement. Les lucarnes et des devantures commerciales en applique sont principalement la marque du XIX<sup>e</sup> siècle témoignant d'une volonté d'ornez les façades principales.

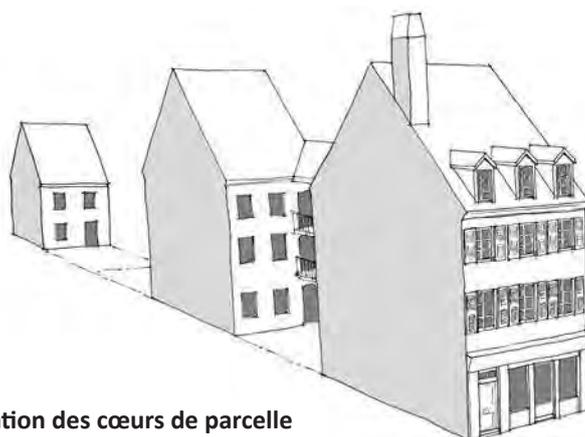
Maison de type médiévale



Maison d'époque classique (maçonnerie et façade gouttereau)



Densification des cœurs de parcelle et ordonnancement de la façade de type XIX<sup>e</sup> siècle



Nous avons vu précédemment de l'organisation du foncier est resté relatif. Ce parcellaire de forme allongé induit une certaine organisation : un couloir étroit qui donne accès à une ou deux cours. Ces cours permettent l'accès à d'autres corps de logis puis à une rue arrière, parallèle à la rue principale. Tous les aspects fonctionnels du bâtiment sont rejetés vers l'arrière intégrant les galeries de distribution (ce système hérité du Moyen-Age semble surtout se rencontrer à partir du XVII<sup>e</sup> siècle), les tours d'escaliers hors-œuvre, les dépendances, écuries, bûchers qui s'adosent aux limites mitoyennes.

Les cours de petite taille restent généralement minérales. Mais les dernières cours au fond de la parcelle peuvent maintenir des parties jardinées, séparées des jardins mitoyens par des murs de maçonnerie.

La distribution latérale est caractéristique de la maison médiévale et se poursuit au cours des siècles suivant lorsque la parcelle est étroite. On retrouve dans les rues plus périphériques une typologie d'immeubles à distribution centrale qui correspond à du bâti pouvant être ancien (à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle) mais qui ne peut se développer que sur un parcellaire plus large.



Escaliers hors-œuvre et galeries à étage occupant les cours intérieures



Les parcelles larges offrent 3 à 5 travées et permettent une distribution centrale, la porte charretière distribue une cour

## L'hôtel urbain

Certains immeubles du centre-ville ont les caractéristiques des hôtels urbains du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, marqués par une façade principale large (10 à 20m) et ordonnancée en travées verticales régulières. Elle s'élève généralement sur un rez-de-chaussée ou un soubassement puis un ou deux étages surmontés d'un comble. Le premier étage est généralement plus haut, témoignant de son statut de bel étage. La façade principale possède de nombreux éléments d'ornement (corniches, bandeau, chaînes d'angle, appuis de fenêtre ou encadrements,...). Les fragments architecturaux ou dispositifs de distribution (galerie, escalier) témoignant de l'état antérieur peuvent être visibles dans les cours intérieures.

Certains d'entre eux ont adopté la disposition en cour et jardin, de type hôtel particulier, la continuité du front de rue étant assurée par un mur de clôture et un portail ou une aile de bâtiment. Bien que les parcelles soient plus vastes et large, le bâti occupe toute leur largeur et se trouve généralement mitoyen entre deux bâtisses contiguës.



Hôtel urbain dit «Berbis»



Hôtel particulier accueillant aujourd'hui le tribunal de commerces



La maison située 6 rue du Bourg datant du XVI<sup>e</sup> siècle est un exemple de maison de notable, typologie qui préfigure les hôtels urbains

## Le bâti agricole

### Le domaine (rente)

Les domaines se forment à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque les élites d'Auxonne voire même dijonnaise font bâtir de grandes maisons (ou transforment une ancienne ferme) ayant une double fonction résidentielle et agricole. Le bâti, situé au centre des terres agricoles, est généralement une grande bâtisse qui regroupe l'habitation du propriétaire, le logement du fermier et les différentes dépendances agricoles. Quelques annexes (granges) ou bâtiments d'exploitation peuvent compléter l'ensemble.

La composition des façades et les modénatures reprennent les codes de l'architecture savante présente dans le centre urbain.

### La ferme maraîchère

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_ANN3-DE



Le clot Minot



La rente de l'Hôpital, reconnaissable par sa tour adossée au bâtiment principal



La maison Raffin, caractéristique des grosses fermes antérieures à l'expansion du maraîchage au XIX<sup>e</sup> siècle

Avec l'expansion du maraîchage au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses fermes seront construites dans le secteur des Granges notamment. Elles se caractérisent par une certaine rationalité dans l'organisation, avec une partie habitation sur le côté, marqué par une façade à 3 travées régulières, une partie centrale ouverte par une grande porte et une partie étable sur le côté opposé.

Prennant généralement la forme d'une maison bloc (les différentes activités sont regroupées dans un même volume), certaines variantes sont observables : corps de ferme et habitation dans des bâtiments indépendants, ensemble de bâtiments disposés autour d'une ou plusieurs cours, etc.

Les décors architecturaux sont généralement modestes, les façades sont enduites avec les encadrements de baies en pierres de taille apparentes ou marqué par un décor peint, les couvertures sont en tuiles bourguignonnes traditionnelles ou tuiles mécaniques plates à côte, la toiture est le plus souvent à demi-croupe.



Ferme maraîchère en sortie est d'Auxonne



Maison Servelle, ferme maraîchère avec partie habitation séparée de la partie agricole et formant une cour

## La maison de maître

Le début du XX<sup>e</sup> siècle voit l'apparition d'une typologie nouvelle à Auxonne, en rupture avec l'architecture des siècles précédents. La construction de maisons de maître, ou villas, accompagne l'expansion urbaine hors les murs sur le quartier Neuf, un ensemble urbain planifié selon les normes de l'époque. Ces maisons seront principalement construites par les officiers qui partagent les nouvelles influences sur l'art d'habiter et de paraître, véhiculées dans les cercles de la nouvelle bourgeoisie et qui façonnent le modèle de la villa cossue prenant place au centre de sa parcelle.

Au-delà de ses qualités architecturales propres, cette architecture nouvelle représente une rupture définitive avec les formes de croissance continue qui avaient su gérer les agrandissements successifs du bourg historique. Du point de vue urbain, les constructions abandonnent les principes de mitoyenneté et d'alignement sur rue et instaure les bases de l'urbanisme pavillonnaire qui se généralisera au siècle suivant.

Les abords sont aménagés en jardin/parc d'agrément. Les maisons sont des constructions de plan carré de 2 à 3 niveaux. Le plan carré va de pair avec une évolution de l'intérieur et l'apparition progressive d'une distribution des différentes pièces qui se spécialisent et correspondent à des fonctions précises.

Le rez-de-chaussée comporte généralement une porte centrale, au sommet d'un court escalier formant un perron d'entrée abrité par une marquise en fer forgé ou le balcon du premier étage. La travée centrale est complétée par une fenêtre de par et d'autre. Le premier étage comporte la plupart du temps, trois fenêtres alignées sur la porte et les fenêtres du niveau inférieur. Le deuxième et dernier étage sont situés dans les combles et comportent au moins une fenêtre centrale.

Si la maison de maître se pare de divers styles éclectiques ou pittoresques, on retrouve quelques éléments d'architecture récurrents :

- nombre important de fenêtres et des ouvertures généralement alignées et symétriques ;
- matériaux : des pierres de taille ;
- hauteur de plafond importante (pouvant aller de 2,80 m à 4 m) ;
- distribution centrale et traversante de la maison ;
- présence de cheminées, en marbre ou en pierres, dans la salle à manger, le salon, et également les chambres ;
- présence d'un décor extérieur ostentatoire (modénatures, ferronneries, zingueries,...).



Organisation urbaine caractéristique et styles éclectiques et nombreux décors des villas.

## Caractéristiques architecturales

Le centre d'Auxonne est constitué en grande partie de maisons d'habitations qui se distinguent des riches demeures par une architecture relativement simple. Une certaine diversité se fait jour avec différentes variantes, selon la largeur de la parcelle, l'orientation du faitage, la position de la distribution, etc. Cet ensemble homogène constitue une part essentielle de la valeur patrimoniale du centre-ville.

Les maisons de ville ont en commun un gabarit semblable, créant ainsi un paysage urbain cohérent. Elles sont implantées à l'alignement sur rue, construites en mitoyenneté, possédant un ou plusieurs corps de logis en cœur de parcelle et apportent une certaine densité au tissu urbain.

La diversité des modénatures et des matériaux de construction offre de la variété aux façades sur rue.

### - Plan

L'emprise du corps de logis situé en front de rue est déterminée par la largeur de la parcelle, généralement étroite. Il est relativement profond avec un système de distribution le plus souvent par un couloir latéral ou par une porte charretière donnant accès à une cour. La distribution des étages s'effectue dans les maisons unifamiliale par un escalier droit situé dans le prolongement de la porte d'entrée ou par un escalier situé du côté cour pour les immeubles avec plusieurs logements superposés.

### - Toiture

Les maisons de ville possèdent généralement des toitures à deux versants, quelques édifices d'angle présentent néanmoins des toitures à croupe. Un nombre très limité d'immeubles possèdent des toitures à la Mansart. Le matériau de couverture utilisé est avant tout la tuile plate bourguignonne de terre cuite induisant une pente importante (>100%).

La silhouette des toitures d'Auxonne est marquée par les cheminées parfois monumentales en briques enduites surmontées d'un glacis de mortier arrondi qui assure l'écoulement des eaux de mitrons en terre cuite qui améliorent le tirage. Les cheminées plus récentes sont généralement en briques apparentes avec un couronnement constitué de quelques rangs en débord qui écartent les eaux de ruissellement.

Pour les combles aménagés, l'éclairage se faisait par des lucarnes disposées en saillie sur la pente de toit. La lucarne participe de la composition architecturale et fait généralement l'objet d'un traitement en cohérence avec l'ornementation de la façade. Ainsi, on retrouve plusieurs types de lucarnes selon le style de la façade, la lucarne jacobine avec un faitage perpendiculaire à la toiture étant le modèle le plus répandu.



Remarquables escalier avec galerie de distribution extérieurs



Éléments caractéristiques des toitures du centre d'Auxonne

## - Ordonnancement des façades

Les caractéristiques des maisons de ville reprennent les principes de l'architecture vernaculaire (économique, principes constructifs élémentaires,...) mais font également référence aux codes de l'architecture classique.

Les maisons de ville sont bâties sur un rez-de-chaussée (et généralement bâti sur une cave) avec un ou deux étages carrés.

On retrouve le plus souvent un ordonnancement de la façade principale avec l'alignement des baies formant des travées régulières et parfois symétriques, l'affirmation du bel étage au premier niveau, un marquage des rythmes verticaux et horizontaux par des éléments d'ornements,...



Élévation de façades situées rue Auguste Masson

## - Maçonnerie

Les maisons du centre-ville étaient construites en briques, en pierres de taille ou plus généralement en moellons de calcaire. On retrouve la construction en brique pour les maisons les plus anciennes datant des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ; elle était issue de tuileries locales (Laperrière-sur-Saône, Aubigny-en-Plaine, Soirans, Lamarche-sur-Saône).

La pierre de taille largement utilisée à Auxonne est une pierre calcaire dur contenant du sulfure de fer qui s'oxyde et donne des tons jaunes, ocres, bruns ou rouges. On la retrouve dans la carrière de Sampans utilisée durant plusieurs siècles.

À l'exception des murs en pierres de taille, les maçonneries des façades sur rue sont enduites, ne laissant apparents que les éléments d'ornements en saillie. En revanche, les façades pignons peuvent être laissées en maçonnerie apparente (essentiellement en brique).

Une maçonnerie composée de murs de moellons comporte généralement des encadrements de baies et des chaînes d'angle en pierre appareillée. Une corniche de pierre appareillée et des bandeaux horizontaux également appareillés protègent du ruissellement des pluies et forment la modénature de la façade.



Polychromie de la pierre de Sampans



L'enduit qui se délite laisse apparaître la maçonnerie en moellons de pierre ou en brique

## - Ornaments

Les maisons de ville possèdent peu de décors sculptés à l'exception des corniches ou de l'encadrement de la porte d'entrée.

La rive d'éégout ou avant-toit est un élément important pour l'ornementation de la façade. On distingue principalement trois types de dispositifs à Auxonne : la corniche moulurée en pierre (le plus couramment utilisé), la corniche en briques appareillées et les chevrons débordants avec ou sans console.

On retrouve également quelques façades enduites avec décors peints, caractéristiques du XIXe siècle. Certains bâtiments ont bénéficié l'éléments plus ouvragés tels des chaines d'angles ou des encadrements à bossages, des encadrements de baies moulurés, modillons,...

Les villas du quartier neuf possèdent quant à elles de nombreux ornements conformément à cette typologie architecturale. Ils expriment le style éclectique, plus ou moins pittoresque de l'édifice et utilisent des techniques qui se répandent avec l'industrialisation (brique et céramique vernissées, bois sculpté, ciment prompt, zinguerie ouvragée,...).

## - Menuiseries

Les menuiseries en bois peint des portes, des fenêtres et des volets ont une grande importance dans l'aspect des façades. Le profil traditionnel, avec la finesse du dessin et le détail de la moulure, donne toute sa qualité à la menuiserie. Principal élément de menuiserie ouvragé, les portes sont généralement à panneaux surmontées d'une imposte vitrée. Les assemblages se sont progressivement perfectionnés, initialement constitués de simples planches puis de petits panneaux et cadres avant l'apparition des moulures à grands cadres.

Il en va de même pour les fenêtres avec une évolution du partitionnement des carreaux (petits carreaux pour une construction antérieure au XVIIIe siècle, grands carreaux pour les XVIIIe et XIXe siècles).

Les volets sont battants et le plus souvent à persiennes.

## - Ferronneries

Les garde-corps, les grilles et les portails de clôture ont un rôle très important pour la qualité de l'espace public. Ils sont traditionnellement réalisés en fer forgé et souvent très ouvragés.



Façade enduite avec enseigne peinte, ornements en pierre de taille, ferronnerie en fer forgé



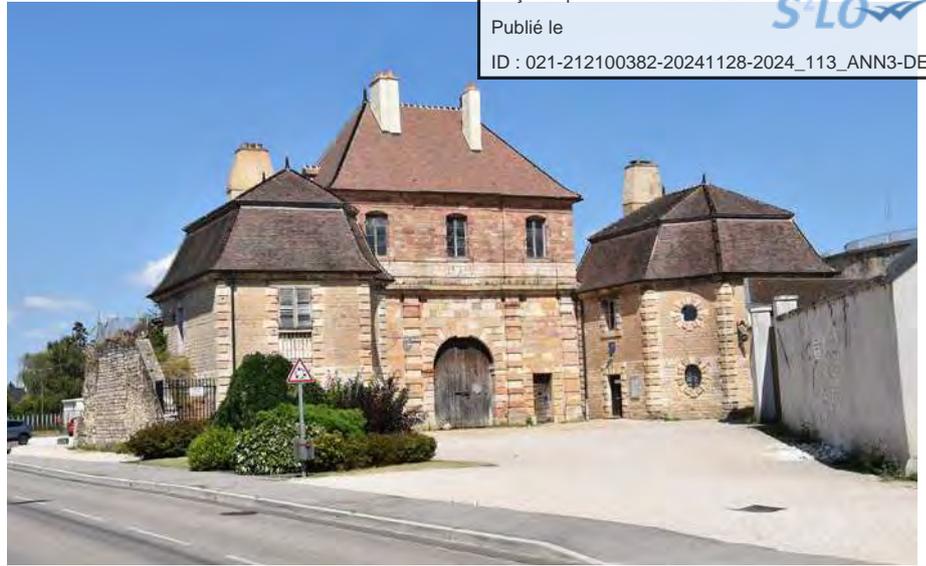
Corniche en briques appareillées, lucarne en pierre de taille







Tour Belvoir



Porte Royale dite aussi Tour du Cygne (CMH)



Porte de Comté (ISMH)



Muraille située au sud de la ville longée par un parc public



Muraille située au nord de la ville bordée par le port de plaisance



Muraille située à l'ouest de la ville en bord de Saône



Ensemble de fortifications formant le Front Royal au nord de la ville

## - Le château

Bien que n'ayant pas été intégré au périmètre de la ZPPAUP, le château d'Auxonne constitue un édifice majeur du centre-ville.

Le premier château d'Auxonne, dit « La motte de la vieille monnaie » situé à l'emplacement de l'actuel hôpital. Il fut détruit en 1412 pour céder la place au couvent des Clarisses.

Le château actuel est dû au roi de France Louis XI et a été construit entre 1479 et 1491. L'emplacement choisi pour sa construction répondait à la fois aux besoins de contrôle du passage de la Saône et de la population de la ville. Ce château a la forme d'un pentagone d'environ 400 mètres de périmètre flanqué d'une tour à chacun de ses angles, reliées entre elles par d'épaisses courtines.

Seuls les ouvrages de défense sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques : tours, courtines, bastions et caveaux, porterie.

Dans l'enceinte du château, les bâtiments ne sont pas protégés au titre des Monuments Historiques et datent pour la plupart du XVII<sup>e</sup> siècle, sauf la caserne sud construite par Vauban en 1688 pour loger les compagnies d'Invalides qui gardent le château.



Source : Etude de stratégie de développement touristique d'Auxonne et valorisation du Château, décembre 2013.



Vue d'ensemble du château



Vue de la tour Notre-Dame et de la porte de ville

## - L'arsenal

La construction de l'arsenal résulte d'un besoin fort du pouvoir royal de posséder une fabrique d'affûts de canon et un important dépôt de pièces d'artillerie et de munitions à proximité immédiate des frontières de l'Empire. Ce besoin fut énoncé dès 1673 par Colbert dans une lettre adressée à l'Intendant de Bourgogne et sa construction fut décidée par Vauban vers 1690.

Cet arsenal comporte trois corps de bâtiment. Un grand hangar à deux travées ouvert sur deux cours parallèles, une grande halle (parallèle à l'actuelle rue Vauban) et les grandes forges dont le bâtiment est parallèle à l'actuelle rue Ledeuil. Trois portes monumentales en pierre de Sampans (Jura), avec des trophées d'armes entourant le blason du Roi fermaient l'établissement.

En 1845, l'arsenal fut transféré à Besançon. Menacé de destruction en 1966 par un projet immobilier, l'arsenal a été sauvé par son inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1968. C'est le seul exemple d'arsenal construit par Vauban qui reste dans sa structure complète d'origine.

## - Les casernes

Les casernes sont construites entre 1759 et 1763, avec trois bâtiments réalisés en pierres roses de Moissesey : un bâtiment central à trois étages réservé aux soldats («le Grand Corps») et deux ailes latérales à deux étages réservées aux officiers (le «Pavillon Royal» et le «Pavillon de la Ville»). Ce premier ensemble fut renommé le quartier Bonaparte en 1931.

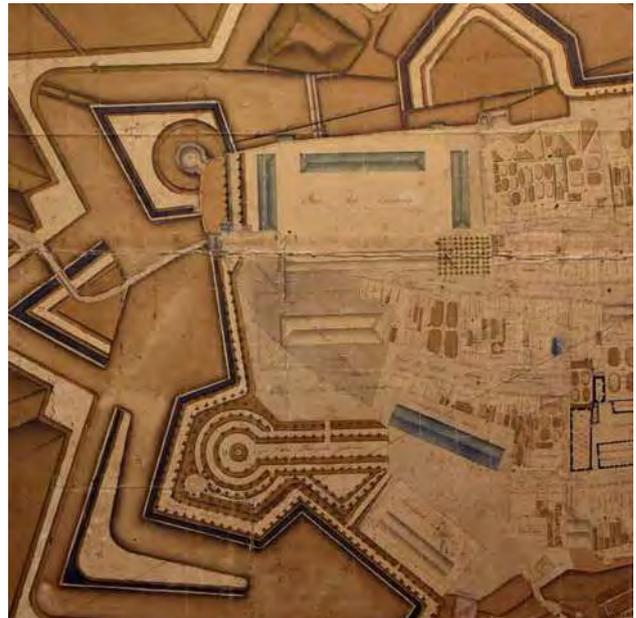
Le quartier Marey-Monge situé de l'autre côté de la rue du Huitième Chasseur a été construit au XIX<sup>e</sup> siècle sur l'emprise de l'ancien couvent des Capucins. Des bâtiments annexes (magasin des vivres et le hangard d'artillerie) ont précédé la construction d'une caserne constituée de bâtiments disposés en U et de deux pavillons fermant la cour.



Portes monumentales situées rue des Halles



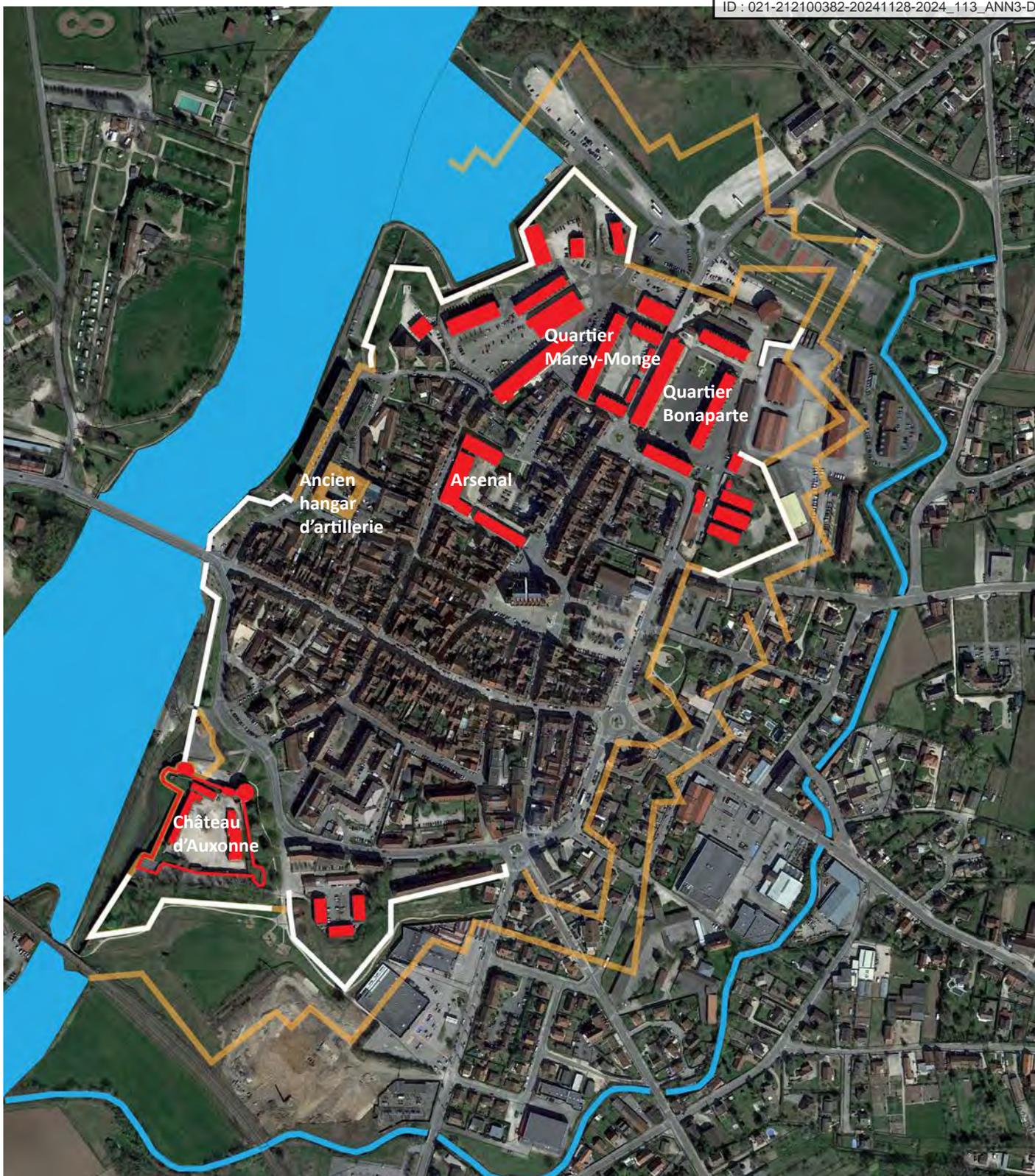
Vue de la cour intérieure



Plan de la ville d'Auxonne du début du XIXe siècle



Vue d'ensemble des casernes



Légende

- Bâti militaire conservé
- Bâti militaire démolé
- Fortifications Vauban conservées
- Fortifications Vauban démolies

## Le patrimoine religieux

### - L'église Notre Dame

La tour romane qui forme le transept méridional actuel de l'église, bien reconnaissable aux ouvertures circulaires situées au dessus des baies serait le seul élément qui nous reste aujourd'hui du premier édifice datant du milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

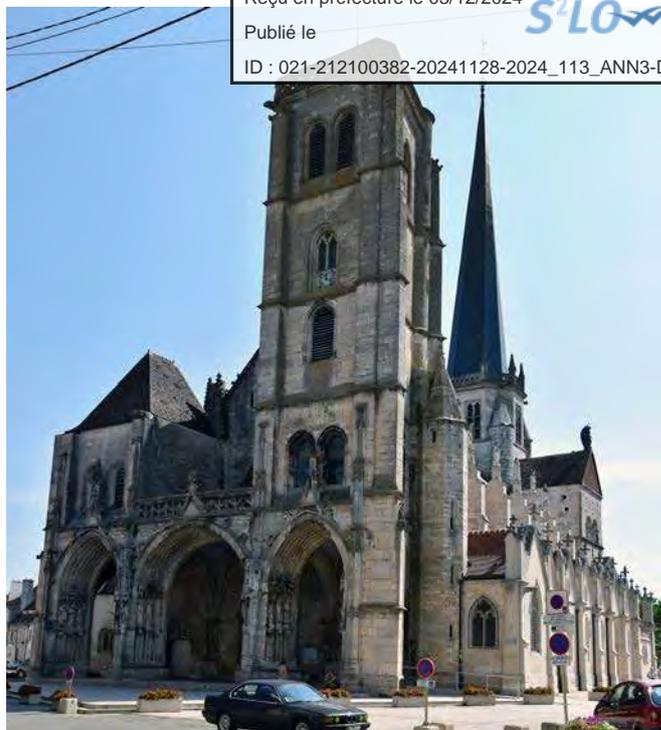
Les piles et les grands arcs de la nef auraient été entrepris vers l'an 1200, le chœur, l'abside et les absidioles entre 1200 et 1250. La construction du portail avec ses 2 tours date du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Les chapelles latérales ont été élevées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

L'imposant portail, surmonté de deux tours de hauteurs inégales fut commencé en 1516 sous la direction de Maître Loys, architecte de l'église Saint Michel à Dijon et du Maître maçon comtois Antoine le Rupt. Les travaux du début du XVI<sup>e</sup> siècle ont complété l'édifice par la construction d'une sacristie implantée en avant de la tour romane.

L'édifice a été classé Monument Historique par arrêté du 24 décembre 1907.

Vingt-quatre objets protégés au titre des Monuments Historiques sont conservés dans l'édifice :

- Buffet d'orgue, 1907/12/24 : classé au titre objet
- Partie instrumentale de l'orgue, 1979/09/07 : classé au titre objet
- Deux statues (statuettes) : Christ en croix et Vierge d'un calvaire, deux reliquaires avec deux statues : Angelots, croix (crucifix), chandelier, calice, exposition, coffret aux saintes huiles, deux reliquaires avec deux bustes, reliquaire, tableau et son cadre : L'Ordre, statue : Sainte Barbe, statue-reliquaire : Saint Marc, statue-reliquaire : Saint Matthieu, objet de dévotion (statue) et sa boîte : Vierge à l'Enfant, tableau et son cadre : Saint François-Xavier, deux bustes-reliquaires, tableau et son cadre : La Cène, statue (statuette) de bâton de procession : Saint Nicolas, Aiguière baptismale, statue : Vierge à l'Enfant dite Notre-Dame de la Levée, trois statues (statuettes) de bâton de procession : Saint évêque et Anges céroféraires - 2006/11/07 : inscrits au titre objet
- Six chandeliers et une croix d'autel (garniture d'autel), 1974/04/02 : inscrit au titre objet



Portail avec ses 2 tours



Tour romane formant le transept actuel

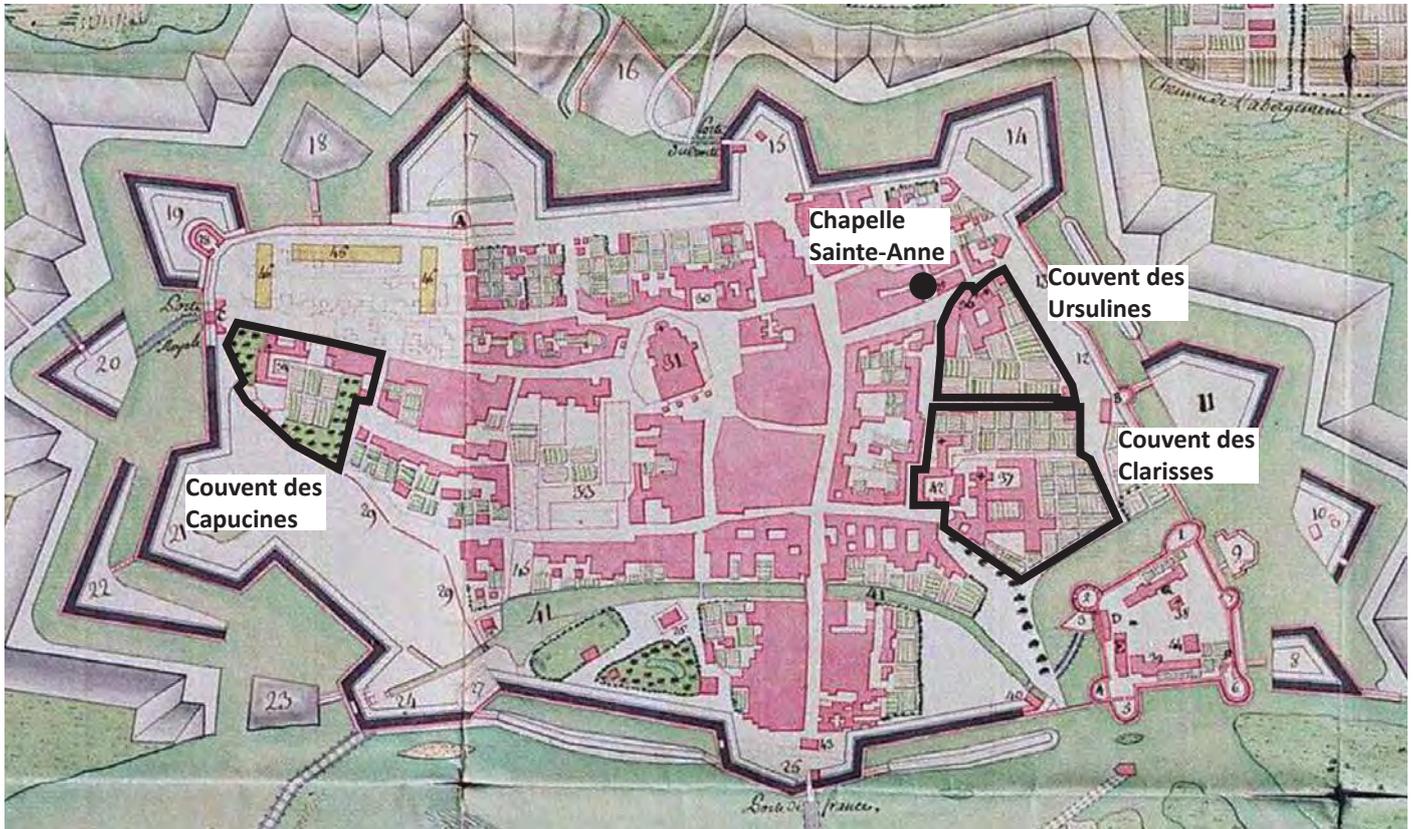


Vue d'ensemble de l'église et la place d'Arme

## - Les anciens couvents

De grandes emprises conventuelles ont occupé les parties nord et sud de la ville de la fin du Moyen-âge jusqu'à la révolution (fondation du couvent des Clarisses en 1412, le couvent des Ursulines depuis 1624, le couvent des Capucines). Après la Révolution, ils ont été généralement abandonnés puis cédés pour l'implantation d'équipements tels que l'hôpital ou l'extension des casernes.

Bien que les édifices aient disparu, ces vastes emprises s'inscrivent encore aujourd'hui dans le tissu urbain de la ville.



Plan de la ville et château d'Auxonne, 1760

## Les équipements publics

### - L'hôpital<sup>4</sup>

Vers 1500, l'hôpital de la ville alors situé dans la rue du Bourg fut transféré sur un terrain voisin du couvent des clarisses. L'établissement fut reconstruit au cours du 2<sup>e</sup> quart du 17<sup>e</sup> siècle dont il ne reste aujourd'hui que la chapelle.

A la suite de la Révolution, l'hôpital obtint en 1793 la cession provisoire du couvent des clarisses désaffecté avant d'en devenir définitivement propriétaire en 1818. L'hôpital civil se double d'un hôpital militaire.

En 1842, l'architecte-voyer Claude Phal-Blando proposa une reconstruction de l'établissement avec un édifice de style néo-renaissant, en U, encadrant une cour rectangulaire. L'emplacement de la chapelle dérogeait à la tradition car elle n'était pas au centre de l'édifice mais hors-oeuvre, perpendiculaire à l'aile gauche : il s'agissait de l'ancienne chapelle agrandie grâce à l'adjonction, en guise de nef, d'une partie de l'ancienne salle des hommes.

Les travaux de modernisation et d'humanisation de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle ont modifié l'intérieur de l'édifice, mais la chapelle et l'apothicaire ont été conservés.

<sup>4</sup> D'après la notice de l'inventaire général, Hugonnet-Berger Claudine, 2009



© Région Bourgogne - Inventaire général  
Auteur : Michel Thierry



© Région Bourgogne - Inventaire général  
Auteur : Jean-Luc Duthu



Façade rue du Colonel Denfert

## - L'Hôtel de ville

L'ancien Logis des Ducs de Bourgogne est devenu l'Hôtel de ville en 1810. La façade arrière a gardé son parement de brique, ses frises décoratives, ses armoiries et emblèmes sculptés, une tour polygonale et la trace de son ancienne porte datant du XV<sup>e</sup> siècle, sa façade principale a été remaniée par l'architecte Phal-Blando dans un style néo-gothique en 1857.

## - La bibliothèque

En 1843 la Ville décide la construction du Passage de la Renaissance, aujourd'hui Passage Xavier-Girault, bâtiment dont le rez-de-chaussée est un passage public. En 1845, la grande salle qui était initialement une salle de bal est transformée en salle de lecture pour la bibliothèque.

Conçu par l'architecte Phal-Blando, la façade est de style éclectique d'inspiration Renaissance. La façade est caractérisée par un rez-de-chaussée en pierre de taille (gros appareil) uniquement ouvert par la porte monumentale. L'étage est largement ouvert par une triple baie à meneaux et marqué par 4 colonnes engagées. Il est surmonté d'un entablement.

## - L'école du Prieur

Ce bâtiment construit au début du XX<sup>e</sup> siècle est représentatif des écoles dites "Jules Ferry" réalisées sous la Troisième République. L'école devient une figure essentielle de la vie publique dans chaque commune et son bâtiment se devait à la fois d'être fonctionnel et de symboliser le pouvoir progressiste. L'architecture des écoles a donc pris une allure monumentale suivant les règles classiques académiques ; elle était également guidée par le fonctionnalisme répondant aux normes d'hygiène fixées par le Ministère. La construction de ces équipements était associée à la structuration de nouveaux quartiers en développement de la périphérie. Ainsi, l'école d'Auxonne accompagna l'urbanisation du Quartier Neuf.



Façade arrière avec tour et baie du XV<sup>e</sup> siècle



Façade sur la rue Antoine Masson



Façade boulevard Pasteur

## 5. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

## 5.1 CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES DE LA VILLE

### Contexte biogéographique

Auxonne se situe dans la région de la plaine de Saône, plus précisément dans le **ruban alluvial du val de Saône**, bande de quelques kilomètres de large qui suit la rivière.

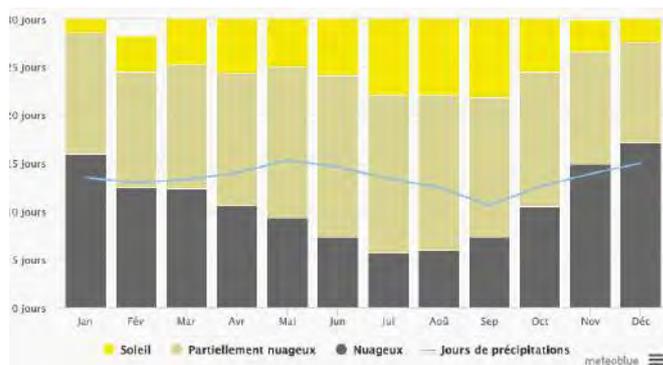
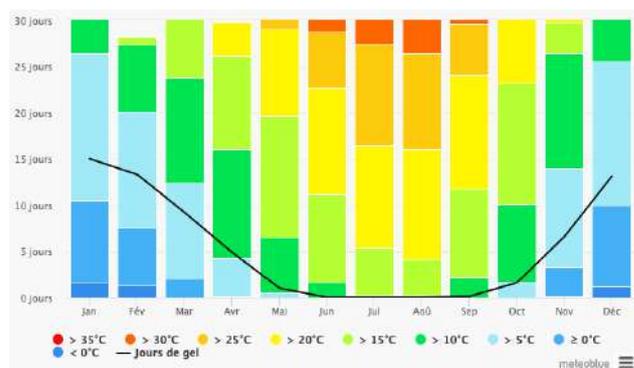
Adossé sur la rive gauche de la Saône, Auxonne se développe sur une terrasse légèrement surélevée par rapport à l'environnement proche, dont l'altitude varie entre 184 et 186 m d'altitude, mettant à l'abri la ville de la majorité des crues de la Saône. La ville fait malgré tout l'objet d'**inondations lors de grandes crues** et est donc dotée d'un PPR (Plan de Prévention des Risques) vis-à-vis des risques d'inondations.



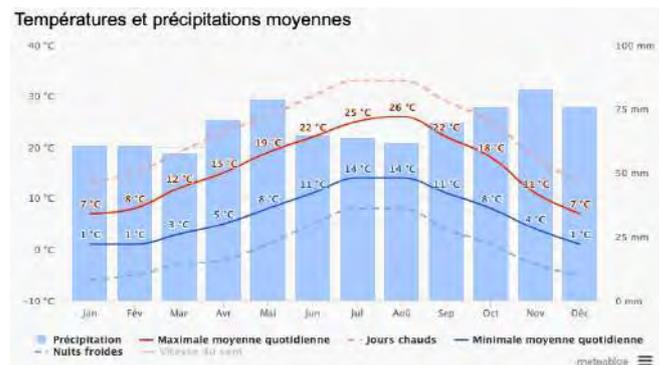
### Caractérisation microclimatique

Auxonne se caractérise par des hivers relativement froids et humides, avec un nombre de jours de gel conséquent sur la période hivernale, notamment sur les mois de décembre et janvier avec en moyenne une quinzaine de jours par mois. Les pluies sont régulières sur la période hivernale, avec en moyenne une dizaine de jours par mois de pluie.

Les étés sont globalement tempérés, avec des températures n'excédant pas les 35°C en journée. L'humidité relative apportée par la Saône contribue notamment à limiter les épisodes caniculaires par le maintien de nuits fraîches et donc une régulation des amplitudes thermiques quotidiennes.



Ensoleillement annuel (Source : Meteoblue)



Données climatiques d'Auxonne (Source : Meteoblue)

## Caractérisation écologique

Le périmètre étudié fait partie d'une zone Natura 2000 en qualité de **gîtes et habitats pour les chauves-souris**. L'inventaire des habitats de chauve-souris est primordial, notamment dans les combles d'habitation, pour limiter au maximum les nuisances pouvant être causées par des travaux voir même la transformation des bâtiments.

Deux ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1 et 2 s'étendent sur l'ensemble du périmètre.

La ville d'Auxonne est impliquée dans ces deux ZNIEFF par la présence du Val de Saône et de ses habitats de prairie, de cours d'eau ainsi que les espèces animales et végétales qui s'y développent.



*Périmètre de la zone Natura 2000 (Source géoportail)*

## 5.2 CARACTÉRISATIONS BIOCLIMATIQUES DES ESPACES BÂTIS ET NON BÂTIS

### Caractérisation bioclimatique des espaces non bâtis

Tout d'abord, le **coeur historique** s'organise autour de rues larges et de places très minérales. Cette largeur de rue, combinée à des hauteurs de bâtiment n'excédant pas le R+2, permet d'**éviter les ombres portées de bâtiment sur la façade opposée**. Les logements de rez-de-chaussée peuvent ainsi profiter au maximum d'apports lumineux et solaires.

Le **végétal** dans les espaces publics du centre ancien est **peu développé** et généralement rapporté en pots. La végétalisation en centre ancien se traduit donc majoritairement par la présence de cours végétalisées en coeur d'îlot. Cette présence de cour intérieure découle d'une division parcellaire en lanière: un premier bâti donnant sur rue, un second bâti en milieu de parcelle et un troisième bâti sur l'autre rue (généralement un garage).



Végétalisation en pot

On relève par ailleurs une importante imperméabilité en pied de bâti, augmentant les remontées capillaires sur les rez-de-chaussée.



Aménagement du centre ancien très minéral



Pas d'ombres portées des bâtiments sur la façade opposée

## Caractérisation bioclimatique des espaces non bâtis

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_ANN3-DE



Ensuite, aux abords du centre ancien sont identifiables des ensembles peu denses et plutôt végétalisés permettant d'apporter de la respiration et contrastent avec le centre ancien. C'est le cas à l'ouest du centre ancien avec les abords de Saône mais aussi à l'est par la présence d'un square.

Comme le montre la photo du mur de soutènement ci-contre, Auxonne présente des conditions climatologiques propices permettant à la végétalisation de se développer spontanément, du fait notamment d'une humidité ambiante tout au long de l'année.

Sur les abords de Saône, fortement exposés au vent, on retrouve une humidité relative permanente, probablement un peu inconfortable en hiver, mais a fortiori très agréable le reste de l'année.

La zone pavillonnaire du périmètre (secteur C) se traduit par un bâti moins dense et la présence de nombreux jardins permettant de maintenir une bonne présence d'espaces végétalisés.



Espaces végétalisés aux abords de la Saône



Exemple de jardin privé végétalisé dans le secteur C



Espaces verts à la délimitation entre le centre ancien et la zone pavillonnaire

Bien que le bâti ancien soit assez hétérogène dans ses orientations et ses dispositions fonctionnelles, on observe certaines caractéristiques récurrentes.

Tout d'abord, le bâti est exclusivement en R+1 ou R+2. Les ensembles bâti présentent une bonne compacité avec des **pignons rarement nus**.

Les murs de façade sont majoritairement composés de **moellons de pierre** maçonnés alors que les pignons en mitoyenneté sont composés de **briques rouges**. Plus ponctuellement, on observe des façades en ossature bois avec remplissage (notamment les maisons à colombages). Les enduits de façade sont réalisés à la chaux, à l'exception de quelques enduits ciments présents ponctuellement. Cette alternative est absolument à éviter pour ne pas altérer les caractéristiques hygroscopiques du mur existant, pouvant mettre en danger sa pérennité.

Les toitures présentent une **forte pente** et sont composées de petites **tuiles plates**. Bien que l'on note la présence de lucarnes en toiture, destinées à apporter de la lumière naturelle et permettre une ventilation naturelle, les combles sont majoritairement non aménagés.

La majeure partie du bâti dans le centre ancien est pourvu d'une **cave enterrée**.



Bâti en R+1



Pignon à nu par décalage de toiture ou de vélum



Enduit ciment sur l'une des façades



Combles non aménagés

Les **menuiseries** sont de **grandes dimensions**, avec une hauteur consécutive à l'apport lumineux en fond de pièce. La réduction de la hauteur de vitrage a engendrer un déficit de lumière naturelle en fond de pièce. Dans l'optique d'apporter un maximum d'apport lumineux, les portes d'entrée sont régulièrement munies d'un **impost vitrée**.

Les fenêtres sont protégées par des **contrevents persiennés** en bois épais, idéal pour permettre une occultation des apports solaires tout en maintenant des apports lumineux dans le logement. En période hivernale, les contrevents apportent par ailleurs une légère résistance thermique additionnelle aux fenêtres.

Sur une majeure partie du périmètre, l'accès aux logements en étage s'effectue depuis un **escalier présent en cour intérieure**. Ces coursives intérieures protègent les façades des intempéries et apportent une protection solaire pour les ouvrants présents en façade. Les coursives sont par ailleurs ouvertes sur l'extérieur pour permettre une **ventilation naturelle du logement**.



Réduction de la taille des ouvrants à éviter



Mise en place de panneaux pleins à éviter



Accès aux étages supérieurs par la cour intérieure



Volets persiennés



Apport lumineux par l'impost

### Cas 1 : Logement Rue Antoine Masson

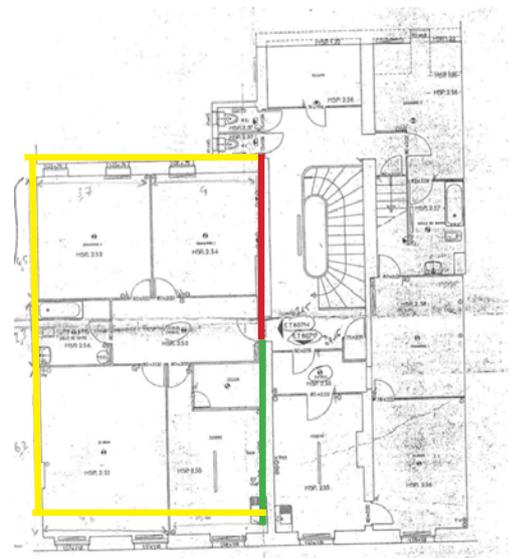
Ce cas correspond aux déperditions d'un logement situé au dernier étage

Les caractéristiques volumétriques suivantes ont été définies pour cet exemple :

- Bâtiment en R+2, mitoyen sur un seul côté,
- Surface habitable du logement estimée à 100 m<sup>2</sup>,
- Hauteur sous plafond de 2,5m,
- Taux de percement en façade : 22%

Les caractéristiques thermiques suivantes ont été définies :

- Murs de façade en moellon pierre : épaisseur moyenne de 45 cm (U = 2,2 W/m<sup>2</sup>.K)
- Mur pignon donnant sur l'extérieur en brique : épaisseur moyenne de 15cm (U = 3,0 W/m<sup>2</sup>.K)
- Menuiseries récentes à doubles vitrages sur huisserie en bois dur (Uw = 1,7 W/m<sup>2</sup>.K)
- Combles non ventilées et couverture en petites tuiles (U=2,1 W/m<sup>2</sup>.K)
- Plancher bas en bois sur locaux chauffés (U=0,69 W/m<sup>2</sup>.K)



### Cas 1 : Logement Rue Antoine Masson

Total des déperditions : 13,5 kW, soit 135 W/m<sup>2</sup>

#### Point forts :

Le remplacement récent des fenêtres réduit largement les déperditions de ces éléments mais aussi les infiltrations d'air parasites. La mise en place d'une ventilation mécanique dans le logement assure un renouvellement d'air suffisant.

La présence de locaux occupés sous le logement limite les déperditions.

Des protections solaires sont présentes devant chaque fenêtre.

#### Points faibles :

Les déperditions par les combles, non isolés, sont très importantes.

Le mur pignon à nu, sans isolation, engendre des déperditions thermiques non négligeables.

— Surfaces de parois déperditives dans le volume intérieur, ouvrant sur un espace non chauffé.

— Surfaces de parois en mitoyenneté

— Surfaces de parois déperditives, pour leur majorité revêtues d'enduits perspirants.



### Cas 2 : Maison 4 fenêtres en R+1

Ce deuxième cas correspond à un logement en R+1, situé au dessus d'un local commercial, dont les caractéristiques volumétriques sont les suivantes :

- Bâtiment en R+1, mitoyen sur deux côtés,
- Surface habitable estimée à 63 m<sup>2</sup>,
- Hauteur sous plafond de 3 m,

Les caractéristiques thermiques ont été définies comme telles :

- Murs de façade en moellon pierre : épaisseur moyenne de 45 cm ( $U = 2,2 \text{ W/m}^2.K$ )
- Menuiseries anciennes à simple vitrage sur huisserie en bois dur ( $U_w = 4,2 \text{ W/m}^2.K$ )
- Combles non ventilées et couverture en petites tuiles ( $U=2,1 \text{ W/m}^2.K$ )
- Plancher bas en bois sur cave enterrée ( $U=0,69 \text{ W/m}^2.K$ )

Total des déperditions : 7,9 kW, soit 125 W/m<sup>2</sup>.

#### Point forts :

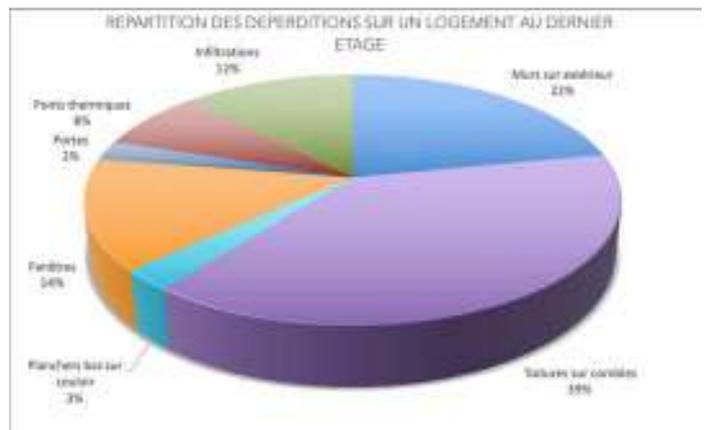
La mitoyenneté sur les deux pignons limite les déperditions par les murs.

Des protections solaires sont présentes devant chaque fenêtre.

#### Points faibles :

Les déperditions par les combles, non isolées, sont très importantes.

Le taux d'infiltration, induit par un manque d'étanchéité des menuiseries, est non négligeable.



### Cas 3 : Maison 3 fenêtres en R+1

Ce troisième cas correspond à un bâtiment 3 fenêtres dont les caractéristiques volumétriques sont les suivantes :

- Bâtiment en R+1, mitoyen sur deux côtés,
- Surface habitable estimée à 160 m<sup>2</sup> (deux étages de 80m<sup>2</sup>),
- Hauteur sous plafond de 2,8m,

Les caractéristiques thermiques ont été définies comme telles :

- Murs de façade en moellon pierre : épaisseur moyenne de 45 cm ( $U = 2,2 \text{ W/m}^2.K$ )
- Menuiseries anciennes à simple vitrage sur huisserie en bois dur ( $U_w = 4,2 \text{ W/m}^2.K$ )
- Combles non ventilées et couverture en petites tuiles ( $U=2,1 \text{ W/m}^2.K$ )
- Plancher bas en bois sur cave enterrée ( $U=0,69 \text{ W/m}^2.K$ )

Total des déperditions : 14 kW, soit 88 W/m<sup>2</sup>

#### Point forts :

La mitoyenneté sur les deux pignons limite les déperditions par les murs,

Des protections solaires sont présentes devant chaque fenêtre.

#### Points faibles :

Les déperditions par les combles, non isolées, sont très importantes.



L'analyse du contexte microclimatique révèle des périodes hivernales auxquelles la **compacité des bâtiments** apparaît comme un atout indéniable pour conserver au maximum en évitant la déconstruction de bâtiment pouvant mettre à nu des pignons. Ces périodes hivernales se traduisent aussi par un **ensoleillement faible** et une couverture nuageuse récurrente. Des vitrages de grandes dimensions sont alors impératif pour garantir un apport lumineux suffisant. La largeur des rues, additionnée à des bâtiments de faible hauteur, garantissent par ailleurs un apport lumineux suffisant pour les logements du rez-de-chaussée.

Le confort d'hiver est cependant affaibli par :

- L'**absence d'isolation des parois**, notamment au niveau des combles non aménagés apparaissant comme un axe majeur d'amélioration énergétique des logements.
- Un taux d'infiltration (étanchéité à l'air des menuiseries notamment) relativement important par rapport aux normes actuelles.
- Un **ensoleillement insuffisant** des façades donnant sur des cours intérieures, souvent exigües.
- Les remontées capillaires et l'humidité des murs en moellons, engendrée par l'imperméabilisation des pieds de façade et des surfaces de sol à l'intérieur des logements, qui renforcent les sensations de froid et le besoin de chauffage.

Aux vues des compositions majoritaires des parois en centre ancien (moellons pierres, briques rouges, plus ponctuellement des murs en ossature bois avec remplissage), une réhabilitation du bâti nécessite une **approche spécifique et une vigilance sur le choix des matériaux employés** afin d'éviter des risques de pathologie telles que le développement de condensation interne pouvant dégrader la structure du bâtiment ou encore de moisissures.

La composition bioclimatique du bâti historique présente par ailleurs les points forts suivants vis-à-vis du **confort thermique d'été** :

- Forte inertie apportée par les murs en pierre,
- Des protections solaires systématiques devant les ouvrants,
- Composition le plus souvent traversante, permettant une ventilation naturelle nocturne,

Aux vues des tendances climatiques et la récurrence des épisodes caniculaires, il paraît primordial de **conserver au maximum ces atouts bioclimatiques** du bâti ancien.

Par ailleurs, les **coursives ouvertes** donnant accès aux étages supérieures présentent aussi des **avantages bioclimatiques** (protection de la façade contre les intempéries, protections solaires, favorisation de la ventilation naturelle) qui semblent nécessaire de conserver.

Enfin, concernant les espaces non bâtis dans le centre ancien, publics ou privés, le végétal est peu présent, alors qu'il constitue autant un **réservoir de biodiversité**, un **stock permanent de carbone** qu'un **apport de fraîcheur en période estivale**.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le



ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_ANN3-DE

# ANNEXES

# BIBLIOGRAPHIE

## Histoire - archéologie

- David S., Dumetz P. et al., *La civilisation gallo-romaine dans le Jura. Territoires et cultes*. Musée d'archéologie du Jura — Lons le Saunier. [http://www.cndp.fr/crdp-besancon/fileadmin/CD39/Fichiers\\_cd39/mallette\\_archo/Texte\\_Malette\\_gallo.pdf](http://www.cndp.fr/crdp-besancon/fileadmin/CD39/Fichiers_cd39/mallette_archo/Texte_Malette_gallo.pdf)
- Camp P. (1961), *Histoire d'Auxonne au Moyen-Âge*, Dijon.
- Camp P. (1969), *Guide illustré d'Auxonne*, Dole.
- Pasquini B. et Petit Ch. (2016), « Le portage entre la Saône et la Moselle dans l'Antiquité (Ier-IVe siècles) », *Les nouvelles de l'archéologie*, 142, 27-32.
- Provost M. (2009), *Carte archéologique de la Gaule, 21/2. La Côte-d'Or*, Paris.
- Speranza M. (1982), *Le canton d'Auxonne en 1900... à travers les cartes postales*, Saint-Seine-l'Abbaye.
- Speranza M. (1987-1989), « Le château d'Auxonne », *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. XXXV.
- Speranza M. (2008), « Les fortifications d'Auxonne et Vauban », *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, Histoire et patrimoine comtois*, n° 50, p. 111-131.
- Association Écomusée du maraîchage et des traditions populaires du Val de Saône (2013), « *Petite et grande Histoire de la région d'Auxonne à travers sa tradition maraîchère* », Auxonne.

## Architecture

- Lévi-Strauss L. et Bucaille R., « L'architecture rurale française : Bourgogne », éd. Berger-Levrault, 1979, 328p.
- Feuvrier Julien. À propos des carrières de pierre de Dole, Saint Ylie, Sampans, Damparis. In: *Revue des Études Anciennes*. Tome 19, 1917, n°4. pp. 269-272.
- Boyer M.A. et Maniaque S., *Rapport de présentation de la ZPPAUP d'Auxonne*, 2006.
- Planeth tourisme, *Stratégie et valorisation du Château*, rapport d'étude, décembre 2013.
- Speranza M. (2018), *Auxonne Le Quartier Neuf, du rempart au boulevard*, 9p.

## Environnement

- SCOT Val de Saône Vingeanne, *rapport de présentation*, 2019
- Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), *résumé non technique*, mars 2015
- Cellule d'Application en
- Ecologie (MAUPETIT B., OBERTI D.), S.H.N.A. (BELLENFANT S., REVEILLON A.), -260014849, VAL DE SAONE DE PONTAILLER A LA CONFLUENCE AVEC LE DOUBS.- INPN, SPN-MNHN Paris, 51P.
- S.H.N.A. (DETROIT C., REVEILLON A.), - 260030237, VALLEE ET TERRASSES DE LA SAONE ENTRE LA-MARCHE, VIELVERGE ET TILLENAY. - INPN, SPN-MNHN Paris, 14P.
- DREAL Bourgogne - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons – *Site n° 46 : Gîtes à chauves-souris*, décembre 2010.

## Plans anciens

- *Auxonne à la fin du XVeme siècle*, (source : Camp P. (1961), *Histoire d'Auxonne au Moyen-Âge*, Dijon)
- 1677, plan relief (source : musée des plans reliefs - Paris)
- 1679, plan d'Auxonne en 1679 (fortifications) (source : SHD-Bibliothèque du Génie)
- 1699, Auxonne Plan d'augmentation 1699 par Vauban (source : Service Historique de la Défense Vincennes)
- 1757, carte de Cassini (source : Geoportail - IGN)
- 1760, Plan de la ville et château d'Auxonne (source : Service Historique de la Défense Vincennes)
- 1824, cadastre napoléonien (source : archives départementales de Côte d'Or)
- 1834, carte de l'état major (source : Geoportail - IGN)

# INVENTAIRES DES ÉLÉMENTS EXTÉRIEURS PAR PARTICULIERS

## Devantures



N° inventaire : 35  
21 RUE MARIN (BL 699)



N° inventaire : 67  
7 RUE DE LA PAIX (BL 243)



N° inventaire : 12  
24 RUE THIERS (BL 28)



N° inventaire : 19  
7 RUE MARIN (BL 118)



N° inventaire : 20  
4 RUE MARIN (BL 123)



N° inventaire : 78  
15 RUE CARNOT (BL 199)



N° inventaire : 30  
7 RUE DE BERBIS (BL 131)



N° inventaire : 42  
1 RUE DU BOURG (BL 614)



N° inventaire : 34  
19 RUE MARIN (BL 112)



N° inventaire : 41  
3 RUE DU BOURG (BL 222)

## Portes

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_ANN3-DE



N° inventaire : 70  
21 BD PASTEUR (BL 261)



N° inventaire : 61  
83 RUE EMILE GRUET (BL 360)



N° inventaire : 50  
67 RUE ANTOINE MASSON (BL 411)



N° inventaire : 46  
58 RUE ANTOINE MASSON (BL 555)



N° inventaire : 33  
18 RUE MARIN (BL 129)



N° inventaire : 53  
17 RUE DAVOT (BL 401)



N° inventaire : 57  
21 RUE DU PORT (BL 447)



N° inventaire : 49  
65 RUE ANTOINE MASSON (BL 555)



N° inventaire : 27  
31 RUE CARNOT (BL 189)



N° inventaire : 29  
4 RUE CARNOT (BL 564)



N° inventaire : 74  
1 RUE GUEBRIANT (BL 270)



N° inventaire : 21  
1 RUE VAUBAN (BL 122)

## Portes

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_ANN3-DE



N° inventaire : 75  
5 RUE GUEBRIANT (BL 272)



N° inventaire : 77  
9 RUE GUEBRIANT (BL 278)



N° inventaire : 22  
3 RUE VAUBAN (BL 133)



N° inventaire : 5  
12 RUE THIERS (BL 740)



N° inventaire : 60  
81 RUE ANTOINE MASSON (BL 375)



N° inventaire : 51  
72 RUE ANTOINE MASSON (BL 703)



N° inventaire : 45  
51 RUE ANTOINE MASSON (BL 568)



N° inventaire : 43  
37 RUE ANTOINE MASSON (BL 427)



N° inventaire : 54  
8 RUE COLONEL DENFERT (BL 427)



N° inventaire : 69  
9 RUE DE LA PAIX (BL 497)

## Portails

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_ANN3-DE



N° inventaire : 86  
14 RUE PRIEUR LA COTE D OR (BL 79)



N° inventaire : 17  
5B 7 RUE LAFAYETTE (BL 103)



N° inventaire : 72  
RUE CARNOT (BL 208)



N° inventaire : 13  
25 RUE THIERS (BL 462)

## Baies



N° inventaire : 62  
7 RUE COURTOIS (BL 661)



N° inventaire : 65  
RUE DE LA PAIX (BL 237)

## Ferronneries

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_ANN3-DE



N° inventaire : 71  
19 BD PASTEUR (BL 265)



N° inventaire : 36  
16 PL D ARMES (BL 699)



N° inventaire : 28  
6 RUE CARNOT (BL 588)



N° inventaire : 31  
RUE DE BERBIS (BL 130)



N° inventaire : 11  
20 RUE THIERS (BL 832)



N° inventaire : 48  
RUE ANTOINE MASSON (BL 415)



N° inventaire : 47  
64 RUE ANTOINE MASSON (BL 228)



N° inventaire : 44  
47 RUE ANTOINE MASSON (BL 840)



N° inventaire : 87  
29 RUE GUSTAVE  
NOBLEMAIRE (BL 570)



N° inventaire : 10  
19 RUE THIERS (BL 717)



N° inventaire : 9  
17 RUE THIERS (BL 466)

## Ferronneries



N° inventaire : 14  
15 RUE THIERS (BL 467)



N° inventaire : 8  
13 RUE THIERS (BL 468)



N° inventaire : 3  
9 RUE THIERS (BL 644)



N° inventaire : 16  
10 RUE LAFAYETTE (BL 84)



N° inventaire : 4  
10 RUE THIERS (BL 21)



N° inventaire : 1  
3 RUE THIERS (BL 694)



N° inventaire : 1  
14 RUE DU BOURG (BL 108)



N° inventaire : 59  
RUE MAILLARD DU MESLE  
(BL 608)

## Grilles



N° inventaire : 6 et 7  
14B et 16 RUE THIERS (BL 844 et BL 24)



N° inventaire : 2  
7 RUE THIERS (BL 471)

## Grilles

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_ANN3-DE



N° inventaire : 55  
5 RUE COLONEL DENFERT (BL 729)



N° inventaire : 80  
4 RUE COMMANDANT GARNIER (BL 294)



N° inventaire : 84  
11 RUE DENIS GAILLARD (BL 314)



N° inventaire : 82  
7 RUE DENIS GAILLARD (BL 312)



N° inventaire : 81  
12 RUE COMMANDANT GARNIER (BL 308)



N° inventaire : 83  
9 RUE DENIS GAILLARD (BL 313)

## Grilles

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_ANN3-DE



N° inventaire : 66  
2 RUE DE LA PAIX (BL 238)



N° inventaire : 58  
27 RUE DU PORT (BL 691)

## Pans de bois



N° inventaire : 24  
22 RUE VAUBAN (BL 55)



N° inventaire : 26  
9 RUE CAPITAINE LANDOLPHE (BL 173)



N° inventaire : 76  
2 RUE GUEBRIANT (BL 207)



N° inventaire : 73  
RUE GUEBRIANT (BL 208)



N° inventaire : 52  
1 RUE DAVOT (BL 408)

## Niches à statues



N° inventaire : 64  
31 BD PASTEUR (BL 352)



N° inventaire : 63  
39 BD PASTEUR (BL 348)



N° inventaire : 25  
14 RUE CAPITAINE LANDOLPHE  
(BL 158)



N° inventaire : 56  
17 RUE DU PORT (BL 601)



N° inventaire : 23  
16 18 RUE VAUBAN (BL 57)



N° inventaire : 38  
16 PL D ARMES (BL 699)

## Décors peint



N° inventaire : 37  
16 PL D ARMES (BL 699)

## Avant-toît



N° inventaire : 32  
RUE DE BERBIS (BL 130)



N° inventaire : 68  
9 RUE DE LA PAIX (BL 497)